

*Travaux de la Chambre*

marché libre intérieur? Le ministre tente-t-il de miner le système de la commission du blé?

**L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, le député reconnaîtra sûrement que la dernière phrase de sa question est gratuite et déplacée.

Comme mon collègue, j'espère que le niveau des acomptes à la livraison au Canada pourra augmenter progressivement pendant la campagne agricole actuelle, et le plus tôt sera le mieux.

Il faut cependant se rappeler deux choses. Premièrement, même si la récolte nord-américaine est à peu près terminée, celle de l'ouest canadien n'est rentrée qu'à 60 p. 100 environ. Il subsiste encore des incertitudes au sujet de la quantité et de la qualité. Il serait prématuré de se fier aux quantités déjà récoltées pour prendre une décision au sujet des acomptes à la livraison.

Je m'attends toutefois à ce que la Commission canadienne du blé me fasse le plus tôt possible des recommandations très favorables.

Deuxièmement, je rappelle au député qu'une augmentation hâtive des acomptes à la livraison pourrait amener de l'eau au moulin des Américains qui lancent des accusations injustifiées contre la Commission canadienne du blé.

\* \* \*

**PRÉSENCE À LA TRIBUNE**

**Le Président:** Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Nicholas Soames, ministre d'État des Forces armées de Grande-Bretagne. Mon collègue, que j'ai rencontré plus tôt aujourd'hui, me permettra peut-être aussi de rappeler que son grand-père, le très honorable sir Winston Churchill, a pris la parole ici-même au cours d'une séance conjointe de la Chambre des communes et du Sénat en 1941.

• (1505)

Je vous présente l'honorable Nicholas Soames.

**Des voix:** Bravo.

\* \* \*

**RECOURS AU RÈGLEMENT****CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS**

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce, Lib.):** Monsieur le Président, durant la période des questions, le député de Calgary-Ouest a fait référence à une lettre que j'avais envoyée à un électeur de ma circonscription qui m'avait posé des questions au sujet du référendum. En fait, il s'agit d'une lettre parmi plusieurs que j'ai échangées avec ce même électeur.

Le député de Calgary-Ouest ayant fait référence à une partie seulement d'une remarque que je faisais à cet électeur, je voudrais que cette remarque soit consignée dans son intégralité. Je cite ce que je dis dans la lettre:

Pour terminer, je dirais que les résultats du référendum n'auront pas force exécutoire et n'auront aucune conséquence juridique. Il s'agit seulement d'un plébiscite au cours duquel les Québécois feront connaître leur préférence. En tant que tel, aussi bons que soient les résultats, le gouvernement québécois ne pourrait s'en servir que pour négocier un amendement constitutionnel et même alors, le gouvernement fédéral n'a nullement l'obligation de répondre.

La lettre que le député de Calgary-Ouest m'a communiquée étant incomplète, je voudrais lui demander de déposer la lettre complète à la Chambre de façon à ce que tous les députés puissent la lire.

**Le Président:** Le député fait une demande. S'il y a unanimité pour que cette lettre soit déposée, je suis prêt à la recevoir.

Y a-t-il unanimité?

**Des voix:** D'accord.

**LA PÉRIODE DES QUESTIONS**

**M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.):** Monsieur le Président, dans mon recours au Règlement, je fais référence au paragraphe 409 (3) de Beauchesne eu égard à la question qu'a soulevée mon collègue de Calgary-Ouest. La question est-elle ou non fondée sur une hypothèse?

Je voudrais demander à la présidence d'examiner la question. J'ai écouté la question et je crois que les renseignements en ce qui concerne la règle dans ce cas se trouvent au paragraphe 409 (3). Je crois que l'on peut se fonder sur ce paragraphe pour cette question. Je saurais gré à la présidence de bien vouloir examiner cette question.

**Le Président:** Je prends note de la requête du leader du Parti réformiste à la Chambre.

Il me semble que le préambule à la question indiquait que cette dernière était fondée sur une hypothèse. Je n'en examinerai pas moins la question et j'en reparlerai à la Chambre s'il y a lieu.

[Français]

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Monsieur le Président, comme c'est notre habitude, je demanderai à mon honorable collègue, le leader parlementaire du gouvernement, de nous indiquer ce qu'on fera dans les prochains jours.

[Traduction]

**L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de faire la déclaration hebdomadaire à la Chambre.

À partir d'aujourd'hui et jusqu'à mardi prochain, nous débattons des projets de loi suivants, et dans cet ordre: le projet de loi C-102, modifiant le Tarif des douanes; le projet de loi C-90, concernant la Loi sur la taxe d'accise, puis le projet de loi C-94, sur les additifs dans l'essence. Nous passerons ensuite au projet de loi C-103, qui traite des périodiques; au projet de loi C-98, sur les océans; au projet de loi C-93, portant sur les biens culturels; au projet de loi C-62, concernant des accords administratifs relatifs à la réglementation; enfin, au projet de loi C-84 sur le processus de réglementation.